

BE A4006 - FE 105

Archives concernant l'affaire Tabary

Françoise Mirguet

Archives de l'Université catholique de Louvain

Place Montesquieu, 3 (boîte L2.06.03)

1348 - Louvain-la-Neuve

Telephone: +3210474884

Fax: +3210479057

Email: archives@uclouvain.be

<https://uclouvain.be/archives>

TABLE DES MATIÈRES

Description archivistique du niveau supérieur	1
Descriptions archivistiques des niveaux inférieurs	6

DESCRIPTION ARCHIVISTIQUE DU NIVEAU SUPÉRIEUR

Identification

Référence :	BE A4006 - FE 105
Niveau de description :	Fonds
Titre :	Archives concernant l'affaire Tabary
Date :	1905-1907 (Date de création)
Langue(s) :	Français
Importance matérielle et support :	1 art. (0,01 m.l.)

Contexte

Historique de la conservation

Lors de leur arrivée à l'Université catholique de Louvain, les archives ont été intégrées dans la "Série P : fonds Privées", sous la cote "P 21". Suite au Partage des archives entre l'UCL et la KUL, à la fin des années 1970, ces archives rejoignent la nouvelle Collection "Archives ne concernant pas l'Université catholique de Louvain" (BE A4006 CO 009) sous la cote "AV 254". En septembre 2017, suite à une réorganisation des collections, les archives sont extraites de la collection afin de constituer un fonds d'archives à part entière et, ainsi, lui assurer une meilleure visibilité. Il porte désormais la cote "BE A4006 FE 105".

Contenu et structure

Présentation du contenu

Correspondance reçue par l'avocat Georges Dubois (Bruxelles) de l'avocat Victor Lebel (Bruxelles), au sujet de l'affaire Julien et Marie-Louise Tabary. Frais d'entretien du mariage et des enfants.

Accroissements

Le fonds d'archives est fermé.

Évaluation, tris et élimination

Aucune élimination n'a été effectuée.

Consultation et utilisation

Conditions d'accès

Le fonds est librement consultable dans les conditions fixées par le règlement des visiteurs en vigueur aux Archives de l'Université.

Condition de reproduction

La reproduction (photocopies ou saisies numériques) des archives est autorisée uniquement dans le cadre d'un usage privé ou scientifique avec l'accord de l'archiviste et dans le respect des règles et tarifs en vigueur aux Archives de l'Université. La reproduction est réalisée de manière « fragmentaire », en toute innocuité pour le document et dans le respect de la législation en matière de droit d'auteurs. Une copie de ces prises de vue doit être déposée aux Archives.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

L'entièreté du fonds est sur support papier.

Contrôle de la description

Notes de l'archiviste et date(s) de production

Les descriptions archivistiques ont été établies par l'archiviste Françoise Mirguet en 2003 et encodées en XML EAD par l'archiviste Caroline Derauw en septembre 2017.

Normes et/ou conventions utilisées

Les descriptions archivistiques sont conformes à la seconde édition de la "Norme générale et internationale de description archivistique" (ISAD-G, 1999). Ces descriptions archivistiques ont été encodées en XML EAD et respectent également les normes de catalogage suivantes : RDA-FR, AFNOR NF Z 44-060, AFNOR NF Z 44-061 et AFNOR NF Z 44-081.

DESCRIPTIONS ARCHIVISTIQUES DES NIVEAUX INFÉRIEURS

- 1 Correspondance reçue par l'avocat Georges Dubois (Bruxelles) de l'avocat Victor Lebel (Bruxelles).
1905-1907. 1 chemise
Portée et contenu : Concerne l'affaire Julien et Marie-Louise Tabary. Frais d'entretien du mariage et des enfants.